

19. L'HORAIRE TYPE

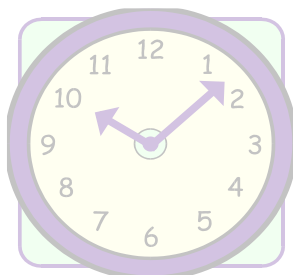
19.1 Horaire pour les enfants de 18 mois à 5ans



- 7 h à 9 h : Arrivée progressive des enfants – Accueil/jeux libres
- 9 h 00: Hygiène/collation
- 9 h 30 : Activités au choix (incluant un minimum de 10 minutes d'activité physique obligatoire chaque jour)



- 11 h 15 : Hygiène/dîner
- 12 h 15 : Hygiène
- 12 h 30: Exercices de relaxation/histoire/sieste ou relaxation
- 14 h 30: Réveil progressif des enfants
- 15 h 00 : Hygiène/collation
- 15 h 30: Activités au choix
- 16 h 00 : Départ progressif des enfants



Selon l'article 114 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, les enfants doivent sortir à l'extérieur chaque jour, à moins de temps inclément.

L'horaire type est très variable puisque le CPE fonctionne selon le rythme et l'âge de chaque enfant. Les heures indiquées sont approximatives et d'autres activités de soins s'ajoutent à l'horaire. Il y a aussi place à l'imprévu.



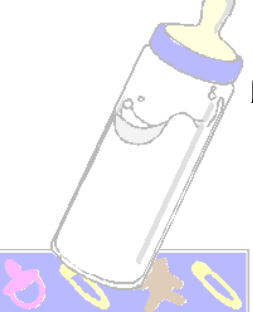

Nous préconisons le port des chaussures durant la sieste pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} mai. Cette décision a été prise par mesure de prévention lors d'évacuation en cas d'urgence en période hivernale, afin d'éviter que les enfants se retrouvent pieds nus dans des conditions hivernales.

Voici des exemples d'activités pouvant être réalisées dans une journée :

- ◆ Jeux de rôle, déguisement, marionnette, théâtre
- ◆ Bricolage, peinture, pâte à modeler, arts plastiques, découpage
- ◆ Musique, danse, chant, histoire
- ◆ Jeux moteurs et sensori-moteurs
- ◆ Jeux de blocs de construction
- ◆ Jeux d'eau et de sable
- ◆ Lecture et observation d'image et de la nature
- ◆ Jeux d'équilibre, saut, parcours, tunnel
- ◆ Jeux d'assemblage et de manipulation

- ◆ Casse-tête, association
- ◆ Jeux d'observation
- ◆ Jeux de mémoire, devinette
- ◆ Jeux d'association d'idées
- ◆ Jeux d'adresse
- ◆ Pique-nique et sortie
- ◆ Olympiades
- ◆ Visite du quartier (pompiers, policiers, marché d'alimentation, bibliothèque)
- ◆ Jeux de parachute

19.2 Horaire pour les poupons

	ρ 7 h à 8 h 30 :	Arrivée progressive des poupons – Accueil/activités libres
	ρ 8 h 30 à 9 h :	Activités au choix ou sieste
	ρ 9 h à 9 h 30 :	Période d'hygiène, changements de couches et collation ou sieste selon l'âge du poupon
	ρ 9 h 30 à 11 h 15 :	Activités au choix ou sieste (incluant un minimum de 10 minutes d'activité physique obligatoire chaque jour)
	ρ 11 h 15 à 11 h 30 :	Période d'hygiène, changements de couches/ dîner selon le rythme et l'horaire de chaque poupon
	ρ 13 h à 15 h 15 :	Période d'hygiène, changements de couches, sieste ou activités au choix selon l'âge des poupons
	ρ 15 h 00 à 16 h :	Collation et période d'hygiène, sieste selon l'âge des poupons ou activités au choix
	ρ 16 h à 18 h :	Départ progressif des poupons/activités libres

Selon l'article 114 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, les enfants doivent sortir à l'extérieur chaque jour, à moins de temps inclément.

L'horaire type des poupons est très variable puisque le CPE fonctionne selon le rythme et l'âge de chaque poupon. Les heures indiquées sont approximatives et d'autres activités de soins s'ajoutent à l'horaire (ex. : boires, changements de couches, etc.)

Voici des exemples d'activités pouvant être réalisées dans une journée :

- ◆ Peinture au doigt et dessin
- ◆ Musique, danse, chant, histoire
- ◆ Jeux moteurs et sensori-moteurs
- ◆ Jeux de blocs de construction
- ◆ Jeux d'eau et de sable
- ◆ Lecture et observation d'image et de la nature
- ◆ Jeux d'équilibre, saut, parcours, tunnel
- ◆ Jeux d'assemblage et de manipulation
- ◆ Casse-tête, association
- ◆ Jeux d'observation
- ◆ Voiture à enfourcher, bascule, jouets à pousser